

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation initiale



PUBLIC VISE

Personnes devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le Code du Travail

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et de mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité du travail.

Sanction de l'action

Fiche d'évaluation certificative de l'INRS.
Certificat d'Acteur SST, en cas de réussite à l'épreuve finale.

PROGRAMME DE FORMATION

Contenu théorique et pratique

Module 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail :

- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
- ✓ Protéger de façon adaptée.
- ✓ Examiner la victime.
- ✓ Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
- ✓ Secourir la victime de manière appropriée.

Module 2 - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :

- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- ✓ Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- ✓ Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

Contenu pratique

Mise en situation d'intervention, étude de cas.

Références réglementaires

Articles L4121-1 à L4121-3, L4141-2, R4141-3, R4141-13, R4141-17 à R4141-20 et R4224-14 à R4224-16 du code du travail.

Document de référence INRS.

Pré-requis

Utilisation usuelle de la langue française

Durée

14 heures en présentiel.

Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession (à définir par le médecin du travail).

Périodicité

La validité du certificat SST est fixée à 2 ans.

La prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC SST tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Nombre de participants

Min : 4 stagiaires – Max : 10 stagiaires

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.
- Sol propre et suffisamment spacieux pour les exercices pratiques

Note :

Cette formation sera réalisée par un formateur d'un organisme habilité par l'institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Seront utilisés des exposés interactifs, des démonstrations, des études de cas et des mises en situations d'accidents du travail seront réalisées.